

fourrures ont été enlevées. Je ne crois pas que M. Reed ait jamais pris un morceau de fourrure dans cet établissement, ou à Charles Bremner. Cependant, je reconnais que Charles Bremner a une réclamation contre le gouvernement pour des fourrures qui lui ont été enlevées, en supposant qu'il prouve qu'il a été loyal et qu'il n'a pas été l'instrument de sa propre ruine. J'ai souvenance parfaite qu'après la révolte, lorsque les troupes sont revenues de Battleford, il s'est fait à Prince-Albert un commerce de fourrures plus grand que jamais. Il n'y avait guère de personnes, de n'importe quelle partie du Canada, qui, après avoir contribué à réprimer la révolte, n'avaient pas, en passant à Prince-Albert, un petit paquet de fourrures à vendre aux commerçants de fourrures de l'endroit.

M. LISTER : D'où venaient ces fourrures ?

M. MACDOWALL : C'est précisément ce qu'il importe de savoir. L'honorable député de Lambton (M. Lister) dit que c'est le général Middleton qui a pris les fourrures en question.

Quelques VOIX : Non.

M. MACDOWALL : Où les soldats avaient-ils pris ces fourrures ? Probablement dans le magasin de Charles Bremner. L'honorable député peut dire que j'ai fait des démarches secrètes, ou souteraines ; quant à moi, je sais que j'ai travaillé dans l'intérêt bien entendu de mes mandataires. Dans tous les cas, je n'ai pas travaillé secrètement ; mais j'ai exposé les faits à ceux qui avaient le pouvoir de régler cette affaire. Je leur ai exposé l'affaire de Charles Bremner, et je me suis procuré de Charles Bremner lui-même la liste des fourrures qu'il prétend avoir perdues. J'ai présenté cette liste à plusieurs marchands de fourrures, qui en ont déterminé le prix, et j'ai alors découvert que Bremner demandait beaucoup plus que le prix de ces fourrures. En travaillant pour lui, je n'ai donc pas voulu demander plus que le prix des fourrures établi d'après la liste qu'il m'avait fournie.

Quelle est la quantité de fourrures qui est tirée chaque année de ce district ? La compagnie de la Baie d'Hudson, la plus grande et la plus puissante compagnie qui fasse le commerce de fourrures dans ce district, ne prétend pas avoir acheté autant de fourrures, dans l'hiver qui a précédé la révolte, que Charles Bremner prétend qu'on lui en a enlevé. N'est-il pas déraisonnable de supposer qu'un homme commerçant, qu'on représente comme un homme pauvre, ait acheté autant de fourrures que la compagnie de la Baie d'Hudson, la principale compagnie de fourrures du Nord-Ouest ? Il est donc juste que le compte transmis par Charles Bremner soit réduit. Je crois que si cette réduction a lieu et si le gouvernement veut mettre dans les estimations une somme pour couvrir ce montant de la perte, cela règlera toute l'affaire.

Une VOIX : Il faut découvrir les voleurs.

M. MACDOWALL : J'entends un député dire qu'il faut découvrir les voleurs. Monsieur l'Orateur, je puis lui dire que parmi les soldats qui sont arrivés de Battleford à Prince-Albert, il n'y en avait guère un seul qui n'eût des fourrures à vendre. Veut-il dire que le Canada tout entier est peuplé de voleurs ? Veut-il dire que tous les braves soldats du 65ème bataillon sont des voleurs ? que tous ceux du vaillant Queen's Own, et du 90ème sont des voleurs ? Est-ce à dire que les braves qui

M. MACDOWALL.

ont répondu à l'appel du devoir et sont allés verser leur sang pour le pays, sont des voleurs ?

M. MILLS (Bothwell) : C'est vous qui avez dit cela.

M. MACDOWALL : Je n'ai jamais rien dit de semblable.

M. LISTER : Vous dites que tous les soldats étaient possesseurs de fourrures en arrivant à Prince-Albert.

M. MACDOWALL : Je dis que, comme question de fait, il s'est vendu de la sorte une grande quantité de fourrures, mais je ne crois pas que l'honorable député ait le moindre motif d'attaquer le général Middleton, ou M. Hayter Reed.

J'appréhends que le général Middleton a été sommé de comparaître devant les tribunaux pour répondre à cette accusation, et je crois que c'est un homme honorable et que devant les tribunaux, il saura se défendre et venger son honneur.

Un jour, M. Bremner voulant que cette affaire fût réglée, m'a demandé de faire pour lui, ce qui serait juste et équitable. Je ne sais si, depuis cette époque, il a eu des motifs de changer d'opinion ; dans tous les cas, je possède une lettre adressée par Bremner à James Chinskill, la personne qui a été mentionnée tout-à-l'heure. Voici cette lettre :

24 mars 1889.

Monsieur,

Je vous autorise à télégraphier à D. H. Macdowall, M.P., d'accepter \$3,000 en paiement de ma réclamation pour fourrures perdues lors de la dernière révolte.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHARLES ^{sa} BREMNER
marque

Témoin : G. H. GIBSON.

Il appert donc que Charles Bremner, après avoir produit une réclamation de \$6,000 pour fourrures perdues, consent maintenant à régler pour \$3,000. Je ne sais pas si cela est un argument pour démontrer la justice ou l'injustice de la réclamation. Je crois qu'il avait une réclamation pour une certaine somme, mais je ne crois pas que cette somme s'élevât à \$6,000. Je crois que je puis évaluer avec justice sa réclamation à \$3,500, et j'espère que cette somme sera comprise dans les estimations. Je ne veux pas qu'on interprète mes paroles comme une attaque contre le député de Lambton-ouest (M. Lister). L'établissement de Bresaylor est dans mon comté, mais si l'honorable député me connaissait mieux, il ne m'attaquerait pas, il ne m'accuserait pas de négliger les intérêts de mes mandataires.

M. LISTER : Je n'ai pas d'accusations à porter contre vous.

M. MACDOWALL : Cependant, vous en avez porté. Je n'ai pas négligé les intérêts de mes mandataires, qui ont eu confiance en moi, et qui ont encore confiance en moi, je m'en flatte ; cette affaire même en est une preuve. M. Bremner semble avoir écouté d'autres conseils que les miens ; quels sont ceux qui ont capté sa confiance, je n'en sais rien. En arrivant à Ottawa, au commencement de cette session, je lui ai envoyé un télégramme, afin de lui demander si je devais continuer à faire tout en mon pouvoir pour régler avantageusement son affaire, et il m'a répondu ce qui suit :—

BATTLEFORD, T.N.-O., 24 février 1890.

D. H. MACDOWALL, M.P., Ottawa.
Télégramme reçu, réclamation maintenant entre les mains de mon avocat pour recouvrement.

CHARLES BREMNER.